

Une place à la table des négociations

Protection des droits des femmes en Afghanistan

www.oxfam.org  **Oxfam**



Participantes au programme Women for Women, Afghanistan.
© Women for Women International.

En Afghanistan, les femmes ont réalisé de réels progrès dans des domaines tels que la participation politique, l'état de droit et l'éducation depuis 2001, mais ces améliorations durement acquises restent fragiles. Avec le retrait imminent des forces internationales, il se peut que l'État afghan sacrifie les droits des femmes en faveur d'un accord politique avec les Talibans et d'autres groupes armés de l'opposition. L'État et ses partenaires internationaux doivent intensifier leur action pour soutenir les efforts des femmes afghanes et défendre leurs droits, tout en veillant à ce que les femmes aient à l'avenir voix au chapitre dans les négociations et les décisions politiques.

Résumé

« Les femmes veulent la paix, mais pas au prix de perdre à nouveau leur liberté. »

Noorjahan Akbar, co-fondatrice du mouvement Young Women for Change. ¹

Dix ans après le début de l'intervention occidentale en Afghanistan, les femmes afghanes sont confrontées à un avenir incertain. Ces femmes ont lutté et obtenu des avancées majeures depuis la chute des Talibans en 2001, notamment en matière de participation politique et d'accès à l'éducation, mais ces progrès restent fragiles et ne doivent en aucun cas être considérés comme définitivement acquis.

La situation précaire des femmes s'inscrit dans un contexte d'insécurité galopante partout en Afghanistan. Les victimes civiles sont de plus en plus nombreuses. Mai 2011 a ainsi été le mois plus meurtrier pour les civils depuis 2007². L'aggravation du climat d'insécurité dans tout le pays s'accompagne d'une recrudescence des violences à l'encontre des femmes.

Les gouvernements afghan et américain essaient d'engager des discussions parallèles avec les Talibans afin de trouver une solution politique au conflit avant le retrait des forces militaires internationales d'ici fin 2014. Ces premiers contacts s'accompagnent d'un processus de paix au niveau national, dont l'objectif est de réconcilier les anciens combattants talibans avec l'État.

L'assassinat du premier agent de la paix de l'État, l'ancien président afghan Burhanuddin Rabbani, en septembre 2011 témoigne de la complexité des processus de paix et de réconciliation en Afghanistan. Une solution politique est nécessaire afin de mettre fin aux hostilités et de garantir une paix durable synonyme d'une vie meilleure pour tous les Afghans.

Aujourd'hui, des millions de filles ont retrouvé les bancs de l'école et des femmes occupent à nouveau des postes importants : docteurs, juristes, juges, officiers de police. Ces droits ont été durement acquis au cours des dix dernières années. D'immenses défis subsistent, de même que des disparités majeures entre zones urbaines et rurales. Les droits des femmes sont érodés par une insécurité galopante et une volonté politique insuffisante pour les protéger et les faire valoir. Dans le même temps, les femmes sont mises à l'écart du processus de réintégration et de réconciliation.

Les femmes afghanes souhaitent la paix au même titre que leur époux, leur père, leurs fils ou leurs frères. Mais elles craignent de voir leurs droits sacrifiés sur l'autel de la paix, quel qu'en soit le prix.

Il n'existe toutefois aucune voie rapide vers la paix en Afghanistan. La seule solution appelle un processus de paix transparent et inclusif impliquant les représentants de toutes les tranches de la société afghane, y compris les femmes. Plus les femmes se sentent impliquées et engagées dans un processus politique qui protège leurs droits, plus elles sont susceptibles de promouvoir un changement des mentalités et une

véritable réconciliation au sein de leur famille et des communautés. Il s'agit là d'un point essentiel pour instaurer une paix durable.

Les décideurs occidentaux ont une certaine responsabilité vis-à-vis des femmes afghanes, ceux-ci ayant notamment motivé l'intervention internationale en octobre 2001 en avançant l'argument de la protection des droits des femmes comme une issue bénéfique³. Mais désormais, après dix ans, le temps presse pour honorer ces engagements.

Alors que l'intervention a commencé voilà dix ans, nous appelons les dirigeants du monde entier à ne pas anéantir les avancées que les femmes afghanes ont durement acquises entre temps. Les femmes afghanes veulent la paix, et non un compromis politique qui ne servirait que les intérêts d'une minorité. Par ailleurs, si elle veut remplir sa mission, à savoir remettre l'Afghanistan sur pied, la communauté internationale doit aider les femmes à faire entendre leur voix dans ces processus politiques, à asseoir les progrès réalisés jusqu'à présent et à poursuivre leurs efforts en s'appuyant sur ces avancées durement acquises.

Lors de la prochaine conférence de Bonn prévue en décembre 2011, soit dix ans après la première édition qui a jeté les bases de la reconstruction de l'Afghanistan, l'État afghan et la communauté internationale auront l'opportunité de confirmer la poursuite de leur engagement en faveur d'un processus de paix et de la reconnaissance du rôle des femmes dans les mécanismes de paix et de réconciliation, ainsi que dans la société afghane.

L'État afghan doit publiquement réaffirmer ses promesses en faveur des droits des femmes, notamment lorsque débiteront des pourparlers de paix. Il ne s'agit pas seulement de veiller à ce que les femmes soient représentées lors des négociations, mais également de redoubler d'efforts pour s'assurer de leur participation active à tous les échelons de l'État et de la société. Le fait d'envoyer à la Conférence de Bonn une délégation afghane diversifiée et intégrant de nombreuses femmes serait une démarche très constructive.

De son côté, la communauté internationale doit offrir des garanties spécifiques concernant son engagement à long terme en faveur des droits des femmes et de leurs besoins, bien au-delà de 2014.

L'État et la communauté internationale, avec le soutien des leaders religieux, doivent chercher à mieux promouvoir les intérêts des femmes au niveau communautaire, en impliquant hommes et garçons pour garantir un changement durable. Mais surtout, ils doivent veiller à ce que les femmes aient une place à la table des négociations pour parler en leur nom propre.

Principales recommandations

L'État afghan et la communauté internationale doivent :

- s'assurer que les droits des femmes ne sont pas bradés en déclarant publiquement que toute solution politique doit garantir explicitement les droits des femmes ;
- s'engager véritablement en faveur d'une participation significative des femmes dans toutes les phases et à tous les niveaux du processus de paix.

L'État afghan doit :

- tout mettre en œuvre pour améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux des organismes élus et des institutions gouvernementales, à hauteur de 30 % ;
- encourager les leaders religieux à parler des droits des femmes dans l'islam ;
- promouvoir davantage l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à la justice et aux autres services fondamentaux.

Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Défense doivent :

- mieux sensibiliser les secteurs de la justice et de la sécurité à la législation sur les droits des femmes et les droits de l'homme en général, et garantir une mise en application efficace de cette législation ;
- accroître considérablement le nombre de femmes employées dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

La communauté internationale doit :

- soutenir des programmes étendus d'éducation civique visant à mieux sensibiliser les communautés aux droits des femmes ;
- soutenir les efforts réalisés pour renforcer le leadership des femmes ;
- encourager davantage l'accès à l'éducation et aux autres services fondamentaux et garantir que ce soutien perdure, voire se renforce, alors que les forces militaires internationales se préparent à quitter le pays.

Les Nations Unies doivent :

- continuer à surveiller toutes les actions de l'État, y compris le processus de paix, et soutenir davantage l'État afghan dans tous les processus de négociation, de réconciliation et de réintégration.

En octobre 2010, le président afghan Hamid Karzai a confirmé des « contacts informels » entre son administration et les Talibans pour tenter de mettre fin à l'insurrection qui frappe le pays depuis de nombreuses années.⁴ En juin 2011, le secrétaire à la Défense américain Robert Gates a confirmé que les États-Unis sont aussi en pourparlers avec les Talibans.⁵ Quelques semaines après cette annonce, le Conseil de sécurité de l'ONU retire le nom de plusieurs anciens leaders talibans de la liste des sanctions, ouvrant la voie à des négociations officielles⁶. En septembre 2011, les États-Unis auraient accepté de soutenir l'ouverture d'un bureau taliban au Qatar, un pas important vers des pourparlers formels, même si cela n'a fait l'objet d'aucune confirmation officielle.⁷

À l'échelle nationale, l'été 2011 a vu l'amorce d'un processus de transition : les forces militaires internationales commencent à transférer aux autorités nationales la responsabilité des questions de sécurité en Afghanistan.

Dans le même temps, le Programme de réintégration et de règlement des différends (APRP, Afghanistan Peace and Reintegration Programme), dernière initiative en date des donateurs internationaux pour favoriser une réconciliation nationale, est progressivement déployé dans tout le pays. Ce programme géré par l'État a pour principaux objectifs la réintégration (en convaincant les combattants de base à rendre leurs armes et à rejoindre leurs communautés) et la réconciliation (en persuadant les commandants des insurgés à se réconcilier avec l'État).⁸

Ces premières avancées notoires vers des pourparlers de paix ont lieu sur fond d'insécurité galopante. L'été 2011 a été le théâtre d'une série d'assassinats de personnes occupant des postes à hautes responsabilités, alliées du président Hamid Karzai. Ces assassinats visaient à affaiblir la position de ce dernier et à renforcer celle des Talibans. Le responsable du Haut conseil pour la paix, l'ancien président afghan Burhanuddin Rabbani, a été assassiné en septembre 2011. Les coupables n'ont pas encore été clairement identifiés. Bien que ces crimes entravent le processus de paix, le président Hamid Karzai et la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton ont insisté pour poursuivre les efforts en faveur de la paix.⁹

Toutefois, bien que les femmes afghanes veulent la paix, nombreuses sont celles qui craignent le pire. D'après une étude menée au cours de l'été 2011 par l'Asia Foundation dans six provinces d'Afghanistan, dont Helmand et Nangarhar, un grand nombre de femmes, notamment celles issues de familles rurales et pauvres, estiment que leur vie s'est lentement améliorée depuis 2001. Ces mêmes femmes déclarent vivre aujourd'hui dans la peur de voir leurs vies redevenir déplorables si les Talibans obtiennent une part de pouvoir.¹⁰

L'État afghan et la communauté internationale déclarent que les négociations ne sont envisageables que si les groupes armés de l'opposition renoncent à toute violence, rompent tout lien avec Al Qaeda et respectent la constitution. Mais ces conditions préalables n'offrent que très peu de protection aux femmes. Certains affirment que les Talibans ont changé d'attitude envers les femmes¹¹, mais rien ne semble attester d'une telle transformation dans les faits. Bien au contraire, les Talibans ont continué d'attaquer les écoles de filles, de restreindre les déplacements des femmes dans les zones qu'ils contrôlent et de les empêcher de travailler en dehors du foyer¹². Depuis 2007, un nombre croissant de femmes occupant des postes à hautes responsabilités a été ciblé. En 2008, les Talibans revendiquent l'assassinat de l'officier de police Malalai Kakar, l'une des personnalités féminines les plus en vue du pays, à Kandahar.¹³ L'aggravation du climat d'insécurité dans tout le pays s'accompagne d'une recrudescence des violences à l'encontre des femmes. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan (AIHRC, Afghan Independent Human Rights Commission) a enregistré 1 026 cas de violence contre des femmes au cours du deuxième trimestre 2011, alors que 2 700 cas avaient été enregistrés pour toute l'année 2010¹⁴.

Alors que la constitution afghane elle-même affirme la primauté de la Sharia¹⁵, une étude menée auprès des groupes armés de l'opposition dans le sud de l'Afghanistan pour le compte du United States Institute for Peace révèle que ces groupes pourraient exiger l'introduction d'une interprétation extrémiste de la Sharia en échange de leur ralliement à l'État. D'après ce document, il est fort probable que ces groupes cherchent à restreindre l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur, à ne pas ouvrir certains postes ou responsabilités publics aux femmes, à appliquer strictement les codes sociaux affectant les femmes, à entraver leur accès aux espaces publics et à exiger la présence d'un *Muharam* (proche de sexe masculin) pour les accompagner en dehors du foyer.¹⁶

Selon Noorul Haq Oloomi, chef du parti Hezb-e Mutahid-e Milli : « Le prix à payer pour la paix ne doit pas anéantir les progrès réalisés au cours des dix dernières années. Les femmes représentent la moitié de la population du pays. Elles participent activement au développement global du pays et leurs droits sont par conséquent aussi importants que ceux des hommes. Il faudrait les protéger, mais les Talibans ne croient pas en la société civile ni en la démocratie. Il est donc possible qu'un accord avec eux compromette les droits des femmes. »¹⁷

Ce rapport souligne la priorité absolue à donner à la protection des droits des femmes dans tout pourparler, alors que les forces militaires internationales se préparent à quitter le pays. Il démontre qu'il existe un soutien du peuple afghan pour le respect des droits des femmes dans un contexte islamique. Il souligne certaines des principales avancées obtenues par les femmes en matière de participation politique, d'éducation et d'état de droit au cours de la dernière décennie, tout en reconnaissant les défis majeurs qu'elles doivent encore relever. Il avertit des menaces qui pèsent sur ces progrès et de la mise à l'écart des femmes du processus de paix en cours. Pour finir, il identifie plusieurs

moyens permettant de protéger de toute urgence les droits des femmes dans toute négociation et dans tous les processus de réconciliation et de réintégration. Il formule par ailleurs des recommandations pour faire respecter les droits des femmes et renforcer leur rôle dans la société afghane.

Des progrès en dents de scie

Le début du XX^e siècle a été marqué par des avancées notoires en faveur du respect des droits des femmes : ouverture de la première école pour filles en 1921, création du premier hôpital réservé aux femmes en 1924¹⁸ et obtention du droit de vote en 1964. Dans l'ensemble, ces réformes ont plutôt bénéficié aux élites urbaines qu'aux femmes vivant en milieu rural. Suite à la chute du régime pro-soviétique en 1989, les femmes ont beaucoup souffert tout au long de la guerre civile des années 1990, sous le joug des différents belligérants. Pour autant, à Kaboul, avant la prise de pouvoir des Talibans en 1994, 70 % des enseignants, 50 % des fonctionnaires et environ 40 % des docteurs étaient des femmes.¹⁹

Les Talibans au pouvoir

Une fois le régime des Talibans installé, les femmes n'ont plus eu le droit de travailler en dehors du foyer, ont été contraintes de porter la *burqa* et d'être escortée par un *Muharam* (proche de sexe masculin). Les écoles de filles ont été fermées partout dans le pays. En 2002, seulement 5 % des femmes étaient alphabétisées, 54 % des filles âgées de 18 ans étaient mariées et le taux de mortalité maternelle était le deuxième plus élevé au monde, avec environ 15 000 femmes décédant chaque année de complications liées à leur grossesse.²⁰

De nouveaux progrès

Malgré les obstacles posés par les Talibans, les femmes sont restées actives en créant des écoles clandestines et en assurant des services de santé dans les communautés. Suite à l'évincement des Talibans en 2001, plusieurs mesures importantes ont été prises pour restaurer et promouvoir les droits des femmes, avec le soutien de hauts responsables occidentaux tels que le président américain de l'époque, George W. Bush, et la sénatrice américaine Hillary Clinton.²¹

L'accord de Bonn a abouti à la création du premier ministère de la Condition féminine (MoWA, Ministry of Women's Affairs) et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. En 2003, l'Afghanistan adhère sans réserve à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women). Grâce aux campagnes menées par les femmes afghanes et soutenues par les partenaires internationaux, la constitution de 2004 garantit un certain nombre de droits fondamentaux aux femmes, notamment l'égalité devant la loi (article 22), le droit à l'éducation (articles 43 et 44) et le droit au travail (article 48).²² En 2008, l'État a également mis en place un plan d'action national pour les femmes (NAPWA, National Action Plan for Women in Afghanistan) sur dix ans qui identifie des moyens de faire respecter

On pouvait entendre les cris d'une femme frappée sur les jambes avec un épais câble métallique. La foule, passive, restait muette. Cette femme portait une burqa bleue, un pantalon blanc et une longue tunique. Les hommes du service « vice et vertu » ne cessait de demander – « tu ne le referas plus ? ». Et elle qui répétait – « non, non, plus jamais ! ». J'ai demandé à quelqu'un pourquoi ils la battaient ; on m'a répondu que c'était parce qu'elle portait du blanc. Le blanc, c'est la couleur du drapeau des Talibans, personne ne doit s'habiller ainsi. Et en plus, elle ne portait pas de chaussettes et on pouvait voir ses pieds nus. Il y avait donc là une femme battue dans la rue par les membres d'une institution gouvernementale. C'est terriblement effrayant.

Wazhma Frogh, militante féministe

les droits des femmes avec deux objectifs en tête : l'autonomisation des femmes et l'égalité hommes/femmes.²³

Dix ans après la chute des Talibans, les droits des femmes en Afghanistan restent néanmoins un sujet controversé. « De nombreuses personnes considèrent à tort les droits des femmes comme une cause étrangère importée en Afghanistan », précise Noorjahan Akbar, militante et co-fondatrice du mouvement Young Women for Change. « Le fait est que bien souvent, l'approche suivie n'a pas été vraiment adaptée pour ce pays. Au final, la population perçoit négativement tout ce qui a trait aux droits des femmes. »

Revendication des droits dans un contexte islamique

Pour garantir de réelles avancées sur les droits des femmes, l'approche adoptée doit tenir compte des contextes afghan et islamique et s'inscrire dans une logique ascendante, à long terme au niveau communautaire. Prenons l'exemple d'Habib ur-Raehman, 47 ans, père de six enfants et vivant dans la province de Parwan. Son discours est très représentatif de la pensée commune, hommes et femmes confondus : « Les femmes ont des droits en Afghanistan. Mais nous devons suivre deux lignes directrices distinctes : la culture et la religion. Toutes deux doivent être respectées. »²⁴

La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan (AIHRC) est l'une des nombreuses organisations à travailler étroitement avec les mollahs pour promouvoir une interprétation progressiste de la loi islamique et encourager ces derniers à s'exprimer régulièrement en faveur des droits des femmes. Selon Zaki, formateur avec l'AIHRC : « L'islam souligne l'importance de l'éducation et la rend obligatoire pour les hommes et pour les femmes. La religion encourage les femmes à apprendre, car elles sont la pierre angulaire de la famille. Concernant le travail, non seulement les femmes ont-elles le droit de travailler, mais elles peuvent également en conserver les revenus. »²⁵ Samira Hamidi, Directrice du réseau des femmes afghanes (AWN, Afghan Women's Network), explique : « Nous souhaitons juste être respectées à l'égal des hommes, conformément à l'islam. Regardez ce qu'il se passe dans d'autres pays islamiques. En Iran, les femmes bénéficient d'un enseignement séparé de celui des hommes, mais elles deviennent médecins malgré tout. »²⁶

Fort heureusement, certains théologiens sont favorables au respect des droits des femmes. Selon Hojjatoulleslam Mohammad Sajjad Mohseni, théologien émérite : « Les hommes et les femmes sont par quintessence autonomes et égaux devant la loi. La femme comme personne faible ou simple d'esprit est une conception qui remonte au temps de l'ignorance et qui subsiste aujourd'hui pour certains. Il y a des femmes qui ont de meilleures idées que les hommes. »²⁷

Toutefois, dans la pratique, la mesure dans laquelle les femmes afghanes peuvent jouir de leurs droits dépend de plusieurs facteurs, notamment la connaissance par les femmes et les communautés de ces

droits tels qu'exprimés dans l'islam, ainsi que l'interprétation dominante de l'islam (conservatrice ou progressiste).

Un rapport de septembre 2010 de l'influente organisation afghane Human Rights Research and Advocacy Consortium (HRRAC) conclut que « les enseignements conservateurs qui instrumentalisent l'islam comme outil politique pour intimider et réprimer les femmes » constituent l'un des principaux obstacles au leadership des femmes en Afghanistan. Le rapport poursuit ainsi : « Alors que l'islam politisé et les voix prônant des pratiques conservatrices fleurissent en Afghanistan, dominant même sans conteste le débat public, leur interprétation de l'islam et leur enseignement coranique sont fondamentalement biaisés et doivent être plus régulièrement remis en question. »²⁸ En réponse à cela, le consortium HRRAC appelle à donner « une plus grande place et davantage de poids à une lecture modérée de l'islam » afin de promouvoir et de mieux appréhender la véritable perception islamique des femmes.²⁹ Le rapport conclut en soulignant la « très forte pénurie de penseurs et clercs musulmans progressistes en Afghanistan », ces derniers ayant été « éliminés » successivement par les Marxistes, les djihadistes extrémistes et les Talibans.³⁰

De ce fait, les personnalités musulmanes ne résidant pas en Afghanistan ont un rôle essentiel à jouer pour souligner combien il est important de respecter et de promouvoir les droits des femmes. En juin 2011, Ahmed El-Tayeb, le grand Imam de l'Université Al-Azhar du Caire, historiquement le centre d'étude le plus respecté au monde en matière d'érudition islamique, a déclaré qu'en Égypte, hommes et femmes jouissent d'un droit d'accès égal à une éducation et à des services de santé décentes et abordables.³¹

Un changement au niveau communautaire

« Dix ans ne suffisent pas pour renverser une société patriarcale. Toute évolution positive nécessite beaucoup de temps, alors qu'une dégradation des conditions arrive si vite »

Palwasha Hassan, militante.³²

Les femmes ont besoin du soutien de leur famille et de la communauté au sens large. « Nous expliquons aux femmes qu'elles ont droit à une éducation et qu'elles peuvent choisir leur futur mari. Nous essayons également de sensibiliser les garçons afin qu'ils n'acceptent plus le traitement que leurs parents réservent à leurs sœurs et à leur femme », précise Latifah Sultani, coordinatrice sur les droits des femmes dans la commission AIHRC.³³

Mais certains pensent que l'État afghan et la communauté internationale ont choisi de se concentrer sur la politique à Kaboul sans tenir compte de la réalité du terrain, surtout dans les zones rurales où les niveaux d'alphabétisation sont faibles et les comportements plus conservateurs. Voici le témoignage d'une femme de la ville de Kandahar dans la province du même nom : « Ils [les autorités afghanes et les donateurs] ne comprennent toujours pas que le thème des droits des femmes doit être abordé dans des termes simples. Dans les villages,

la population est illettrée. Le sujet doit donc être évoqué dans un vocabulaire assimilable par tous. Par exemple, si vous essayez de déterminer les besoins d'un groupe de personnes, vous devez leur apporter des photos représentant de l'eau, une maison, une école, une route, etc. et leur demander d'entourer ce qui leur importe le plus, pour hiérarchiser les besoins. »³⁴ Wazhma Frogh, militante et experte en droits de l'homme, ajoute : « Nous ne nous battons pas pour les mêmes droits que les femmes d'Occident. Dans les zones reculées d'Afghanistan, on considère qu'une fille est éduquée si elle sait suffisamment écrire et lire pour lire le Coran. Cela lui suffit dans son rôle de mère. »³⁵

Le rôle des leaders religieux est essentiel pour sensibiliser aux droits des femmes et les faire respecter, en particulier au sein des communautés. Par exemple, en novembre 2008, les clercs afghans ont publié une déclaration appelant les femmes à participer aux élections provinciales et présidentielles de 2009 et les hommes à encourager la participation des femmes « dans le respect des principes de l'islam ». ³⁶ Latifah Sultani confirme que « les mollahs sont très influents dans les communautés, surtout en milieu rural. Nous nous entretenons avec eux en leur demandant pourquoi des femmes sont tuées ? D'après le Coran, tout le monde a le droit de vivre. Tous sont égaux devant la loi. Les femmes ont droit à l'éducation. La femme de notre prophète était une riche commerçante. Ce discours s'écarte-t-il de la loi islamique ? Nous leur demandons de s'exprimer ainsi dans les Madrasas. »³⁷

Parfois, le soutien émane d'une source inattendue. En septembre 2010, le chanteur Farhad Darya, l'un des musiciens les plus célèbres d'Afghanistan, a donné le tout premier concert réservé exclusivement aux femmes dans la ville de Mazar-e-Sharif, en jouant devant un public féminin de plus de 15 000 personnes. Il a d'ailleurs ouvert le concert avec les paroles suivantes : « J'ai le plus grand respect pour les femmes afghanes qui ont trop souffert. Cette guerre n'est pas la leur, mais elles ont souffert à cause de nous, les hommes ! »³⁸

Mais la route est encore longue. Suite à la demande récente de femmes parlementaires de traiter directement avec les Talibans, Atallah Luddin, directeur adjoint du Haut conseil pour la paix, a déclaré : « Elles (les femmes) souhaitent former un groupe et rencontrer le mollah Omar. C'est tout simplement irréalisable. Si elles le font, elles seront exécutées... Et de toute façon, tout le monde sait qu'une femme ne peut pas garder un secret plus de 34 heures. »³⁹

3

Des droits concrets

Comme indiqué précédemment, l'État afghan a pris des mesures importantes (bien qu'encore insuffisantes) en faveur du respect des droits des femmes, ce qui a permis d'ouvrir la voie au progrès. Cette section décrit trois domaines clés de la vie des femmes qui ont évolué au cours des dix dernières années : la participation politique, l'état de droit et l'éducation des filles. Elle détaille les améliorations constatées dans ces domaines, mentionne les défis qu'il reste à relever et identifie des solutions pratiques pour y parvenir afin d'aider les femmes à améliorer encore leurs conditions.

Participation politique

« Elles (les femmes) souhaitent aller plus loin, faire bouger les choses, participer. Elles veulent s'impliquer »

Fawzia Kofi, membre du Parlement⁴⁰

Les principales victoires

Avant 2001, les femmes devaient vivre cachées dans leur foyer. Seulement dix ans plus tard, l'Afghanistan compte 69 femmes parlementaires, soit 28 % de l'assemblée. Il s'agit de l'un des taux de représentation féminine les plus forts au monde, même s'il résulte d'un système de quotas garantissant aux femmes 25 % des sièges au niveau des districts, des provinces et du pays.⁴¹ En 2005, Habiba Sarabi devient la première femme d'Afghanistan à être élue gouverneure de la province de Bamiyan. En 2008, Azra Jafari est la première femme du pays à être élue mairesse de Nili, dans la province de Daikundi. En outre, environ 30 000 femmes sont membres des conseils de développement communautaire (CDC), des entités mixtes créées depuis 2003 dans le cadre du programme de solidarité nationale (NSP, National Solidarity Programme) géré par l'État, et permettant pour la première fois aux femmes de défendre leurs intérêts à l'échelle communautaire.⁴²

L'État s'est engagé à « accroître la participation des femmes à 30 % d'ici 2020 dans les organismes élus à tous les niveaux de la gouvernance » dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement pour l'Afghanistan. Il s'est également engagé à ce que 30 % des fonctionnaires soient des femmes d'ici 2013. Pour y parvenir, un directeurat des questions hommes/femmes a été créé en 2009 au sein de la Commission de la fonction publique.⁴³ Tous les ministères ont reçu pour mission de créer des unités sur les questions hommes/femmes. La plupart d'entre eux se sont exécutés, notamment le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture.⁴⁴

Encadré 1 : Des efforts en faveur de l'égalité

Nargis, 23 ans et Chaman, 42 ans sont membres du conseil de développement communautaire Manbar-e Myanay Qochanqi soutenu par Oxfam dans la province de Daikundi.

« Auparavant, nous n'étions pas autorisées à parler des problèmes des femmes en public, nous n'avions pas le droit d'intégrer le processus de prise de décisions et nous ne pouvions pas participer aux réunions. Il y avait moins de filles à l'école que de garçons, et nous n'avions pas accès à des informations pertinentes sur les droits des femmes, la santé et l'hygiène. Nous consacrons la plupart de notre temps aux tâches ménagères. À la création du CDC, 11 femmes et 11 hommes ont été élus en tant que membres. Aujourd'hui, hommes et femmes sont sur un pied d'égalité. »⁴⁵

Les défis

Malgré ces progrès déterminants, les femmes rencontrent toujours des difficultés majeures dans la vie publique. Les femmes occupant des postes à responsabilités « ont été presque totalement exclues » dans les principaux mécanismes décisionnels du pays.⁴⁶ Le gouvernement ne compte aujourd'hui qu'une seule femme ministre contre trois en 2004. Ces femmes sont victimes de persécution, de violences et de menaces de mort. Elay Ershad, élue au Parlement en septembre 2010, témoigne : « J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques me conseillant de ne pas faire campagne, parce que je suis une femme. Avec des menaces du genre 'nous savons où tu habites, tu vas mourir, nous allons tuer tes filles'. »⁴⁷ Malgré la promesse de l'État, le nombre de femmes dans la fonction publique a chuté de 31 % en 2006 à 18,5 % en 2010.⁴⁸

Si les systèmes de quotas ont joué un rôle important pour assurer aux femmes un rôle dans la fonction publique, leur impact est toutefois resté limité. Largement considéré comme un geste symbolique et sans poids réel, ces systèmes ne se sont pas accompagnés d'un investissement suffisant dans les compétences de leadership des femmes ou la lutte contre les inégalités hommes/femmes dans d'autres domaines comme l'éducation et les opportunités économiques.⁴⁹ Les femmes parlementaires sont désunies ; elles ont pour la plupart été élues avec le soutien des seigneurs de guerre à qui elles doivent rendre des comptes.⁵⁰ De ce fait, les femmes politiques n'œuvrent pas nécessairement en faveur des droits des femmes. Par exemple, la loi sur le statut personnel des membres de la minorité chiite de 2009 a été votée par le Parlement constitué de plus de 25 % de femmes, alors que cette loi restreint considérablement les droits des femmes chiites et viole la constitution.⁵¹

Par ailleurs, les femmes ne participent toujours pas activement aux prises de décisions au niveau local. Alors que les CDC ont permis d'attribuer aux femmes un rôle officiel dans les communautés, celles-ci peinent encore à faire entendre leur voix. Selon un rapport de juin 2011 de l'Afghanistan Research and Evaluation Unit (AREU) sur la gouvernance locale, même si le programme NSP et les conseils CDC ont contribué à changer l'attitude des hommes à l'égard des femmes,⁵² la participation des femmes reste symbolique, ces dernières ayant peu de contrôle sur les ressources.⁵³

Tableau n° 1 : Participation hommes/femmes dans le secteur public (2010)

	Hommes (%)	Femmes (%)
Population	51,2	48,8
Juges	95,3	4,7
Procureurs	93,6	6,4
Avocats	93,9	6,1
Police	99,5	0,5
Armée	99,4	0,6
Parlementaires	72,7	27,3
Enseignants	71,5	28,5
Professeurs à l'université	84,8	15,2
Fonctionnaires	81,5	18,5
Travailleurs agricoles	56	44

Source : bulletin d'informations de l'UNIFEM (2010)⁵⁴

Continuer d'avancer

Il reste beaucoup à faire pour voir les femmes participer réellement à la vie publique au niveau des communautés, des provinces et du pays. Elles doivent connaître leurs droits (en particulier au niveau communautaire), notamment le droit de vote. Elles doivent également obtenir les moyens d'acquérir les connaissances requises pour occuper des postes impliquant des décisions politiques. Elles doivent enfin lever les obstacles culturels, religieux ou économiques qui les empêchent d'exercer leurs droits. Comme indiqué plus tôt, les leaders religieux ont un rôle clé à jouer pour lever certains de ces obstacles, notamment à l'échelle communautaire. Les personnes qui menacent ou maltraitent les femmes en public doivent faire l'objet de poursuites.

En outre, les groupes de femmes, bien que très efficaces pour fournir des services et exercer des pressions sur l'État et la communauté internationale, sont souvent critiqués pour ne représenter qu'un nombre restreint de femmes éduquées des zones urbaines. Elles doivent être soutenues afin de mieux communiquer avec les femmes de tous les milieux sociaux et de devenir les ambassadrices de voix et d'opinions diverses.

Les efforts consentis par l'État et la communauté internationale pour tirer les enseignements du passé sont des signes encourageants. Par exemple, la troisième phase du programme NSP financé par les donateurs et dont le déploiement est prévu à partir de fin 2011 va faire appel à seulement deux types de comités en vue d'accroître la participation des femmes : un comité mixte composé à parts égales d'hommes et de femmes, ou un comité d'hommes et un comité de femmes distincts à pouvoir égal, mais supervisés par un comité mixte.⁵⁵ Il est également prévu d'octroyer des indemnités journalières aux

Je compte me présenter aux prochaines élections présidentielles. Je souhaite que les femmes ne soient plus considérées comme des citoyennes de seconde zone, mais qu'elles occupent des postes à hautes responsabilités.

Shukria Barakzai,
Membre du parlement
pour Kaboul depuis 2004.

Muharams pour que les femmes puissent se déplacer plus librement, de proposer des formations dédiées aux questions hommes/femmes et de recueillir les données par genre.⁵⁶

État de droit

Les principales victoires

Au cours de la dernière décennie, l'État afghan a validé de nombreux textes juridiques importants pour protéger les femmes, notamment la loi sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes (EVAW) de 2009, qui rend illégales de nombreuses pratiques traditionnelles néfastes.⁵⁷ Des unités d'intervention familiales ont été créées au sein de la police pour venir en aide aux femmes maltraitées. On dénombre actuellement environ 1 000 femmes policiers, et l'objectif est d'atteindre la barre des 5 000 d'ici fin 2014. Les victimes de violences peuvent trouver refuge dans 14 foyers sécurisés à travers le pays, dont quatre à Kaboul.⁵⁸

Mary Akrami du centre de développement des capacités des femmes afghanes (AWSDC, Afghan Women's Skills Development Centre) confirme que les comportements ont considérablement évolué dans la capitale du pays. « Autrefois, la police renvoyait les femmes dans leur famille, ou les mettait en prison. Aujourd'hui, elles sont réorientées vers notre foyer à Kaboul. Je suis tombée sur une femme très durement battue. Elle avait déjà été battue à plusieurs reprises par sa famille, sans personne pour l'aider. Dorénavant, lorsqu'une femme a le courage de quitter son foyer, elle sait qu'elle peut obtenir de l'aide. »

Les défis

Le système judiciaire formel ne fonctionne pas efficacement en dehors des grandes villes. Et même lorsqu'il est opérationnel, les femmes y ont encore un accès bien trop limité.⁵⁹ Peu de femmes sont avocates, juges ou agents de police. Souvent, les autorités ne connaissent pas la loi ou choisissent de ne pas l'appliquer, notamment dans les zones rurales.⁶⁰ Malgré la création tant attendue de la commission EVAW, la loi EVAW est appliquée dans seulement 10 des 34 provinces du pays.⁶¹ Le système judiciaire informel (les tribunaux des Talibans ou les mécanismes traditionnels de résolution des conflits comme les *Shuras*) sont dominés par des hommes et se révèlent le plus souvent défavorables aux femmes.⁶² Le pays compte encore trop peu de foyers sécurisés.

Il en résulte une culture de l'impunité fortement ancrée concernant les crimes commis à l'encontre des femmes et les violations de leurs droits, comme en témoigne notamment l'histoire de Bibi Aisha, qui a attiré l'attention internationale en 2010 : cette femme qui avait fui son mariage avec un combattant taliban avant d'être capturée, puis rendue à son mari, a eu le nez et les oreilles coupés, avec l'approbation d'un mollah local. En juillet 2011, on a appris que le seul suspect arrêté (son ancien beau-père) avait été libéré.⁶³ Au cours du deuxième trimestre 2011, la commission AIHRC a indiqué avoir enregistré 1 026 cas de violence à

On a récemment déploré un viol dans la province de Takhar. Il s'agit d'une fille de 13 ans, qui a déclaré avoir été violée chez elle par six ou huit hommes. Deux d'entre eux portaient des uniformes de police. Ils étaient armés, l'ont battue, puis violée. Le viol est un sujet très sensible dans la société afghane, si bien que les parents ont essayé de le dissimuler dans un premier temps. Lorsqu'ils sont finalement venus nous voir, notre personnel est allé au commissariat pour demander l'arrestation de ces hommes. Mais rien n'a été fait. Il n'y a pas d'état de droit ici. Ceux qui portent des uniformes sont irresponsables.

Latifah Sultani, AIHRC

l'égard des femmes, contre « seulement » 2 700 cas au total pour toute l'année 2010.⁶⁴ Plus de 87 % des femmes afghanes ont été victimes d'au moins une forme de violence (physique, sexuelle ou psychologique) ou d'un mariage forcé.⁶⁵ Selon un rapport de juillet 2011 de l'AIHRC, sur 1 889 cas de trafic humain, concernant pour la plupart des femmes et des enfants, seuls 13 % des répondants ont indiqué savoir que les auteurs de ces crimes avaient été punis.⁶⁶ De nombreuses femmes finissent par perdre espoir : l'État dénombre chaque année environ 2 400 cas d'auto-immolation impliquant des femmes.⁶⁷

Continuer d'avancer

L'État afghan doit de toute urgence veiller au respect de l'état de droit afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice.⁶⁸ L'État a récemment pris des mesures opportunes pour mieux former la police aux droits de l'homme et aux questions hommes/femmes. Dans le même temps, il est indispensable de continuer à sensibiliser le système judiciaire et les forces de sécurité aux droits des femmes et aux lois fondamentales, comme la loi EVAW, en particulier dans les zones rurales. Une meilleure connaissance des droits des femmes doit s'accompagner d'une réelle volonté de mener des enquêtes et d'engager des poursuites en cas d'allégations de mauvais traitements. Les violences faites aux femmes doivent faire l'objet d'un suivi rapproché, notamment dans les zones actuellement rendues aux mains des forces de sécurité nationales. L'État doit rendre publiques les informations sur les enquêtes et les poursuites engagées en cas de mauvais traitements infligés à des femmes. Un plus grand nombre de femmes doit rejoindre les rangs de la police, de l'armée et du système judiciaire afin de lever les obstacles à leur participation et d'encourager d'autres femmes à porter plainte.

Encadré 3 : Des femmes agents de police comme modèles positifs

Selon la parlementaire Elay Ershad, « Les femmes ne veulent pas devenir agent de police. Le salaire est bas et il faut parfois travailler de nuit. De mauvaises langues prétendent ainsi que les policières ont des relations extraconjugales du fait qu'elles sont absentes du foyer toute la nuit. Lorsque je travaillais au ministère de l'Intérieur, nous avons proposé différentes mesures comme le transport des femmes, leur hébergement, des garderies pour leurs enfants et des commissariats composés uniquement de femmes. Ces mesures pourraient tout changer, mais aucune n'a été mise en œuvre. Il existe toujours de forts préjugés au sein du gouvernement contre les femmes agents de police – cela reste une affaire d'hommes. »

Mais les choses changent progressivement, comme le laisse entendre Shafiqa Mojahid, 26 ans et agent de police à Kaboul. « Des filles me disent vouloir être comme moi, alors je les encourage à rejoindre la police. Aujourd'hui, il y a davantage de femmes agents de police, mais ce n'est pas encore assez. Les femmes sont plus à l'aise pour porter plainte si elles peuvent s'adresser à une autre femme. Nous avons également besoin de plus de femmes à des postes de direction pour nous soutenir et nous prendre au sérieux.



Shafiqah Mojahid lors d'une formation de la police. © Oxfam/Elissa Bogos

Éducation des femmes

Les principales victoires

Alors que la grande majorité des écoles pour filles avaient été fermées sous le régime des Talibans, l'éducation est devenue une priorité absolue pour l'État afghan et les donateurs. La campagne Retour à l'école lancée en 2002 s'adresse particulièrement aux filles. En 2004, les droits des filles à l'éducation sont inscrits dans l'article 43 de la constitution afghane. Grâce à ces efforts, 2,7 millions de filles sont désormais inscrites à l'école,⁶⁹ soit 38 % des 7,3 millions d'élèves au total.⁷⁰ 42 % des filles en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisées (contre 29 % en 2005) et le taux d'alphabétisation des filles âgées de 12 à 16 ans est désormais de 37 %. Le ministère de l'Éducation a fait construire plus de 9 000 nouvelles écoles, dont une partie d'écoles de filles.⁷¹ 200 000 nouveaux enseignants et aides ont été recrutés et répartis dans les écoles au cours des neuf dernières années.⁷²

Les défis

L'amélioration de l'accès des filles à l'éducation est l'une des plus belles réussites de la dernière décennie. Néanmoins, les filles rencontrent toujours d'énormes difficultés : pauvreté, mariage précoce ou forcé, comportements culturels, insécurité. À cela s'ajoute une pénurie chronique d'enseignantes qualifiées, d'écoles de filles et de fournitures de base, qui limite l'accès à l'éducation.⁷³ Seulement 28 % des filles en âge d'aller à l'école sont scolarisées,⁷⁴ et les inscriptions sont moins nombreuses dans les zones rurales ou en proie à l'insécurité. La priorité ayant été accordée à l'enseignement primaire, les plus grosses difficultés sont à déplorer parmi des filles inscrites dans le secondaire et à l'université : seulement 18 % des filles de 18 ans ou plus sont toujours scolarisées, contre 42 % des garçons du même âge.

Continuer d'avancer

Le ministère de l'Éducation, avec le soutien des donateurs, a réalisé des progrès majeurs depuis 2001 pour remettre les filles sur les bancs de l'école. Il a identifié les obstacles auxquels sont toujours confrontées les filles et a mis en place plusieurs initiatives importantes dans le cadre d'un programme global pour tenter d'améliorer les taux d'inscription et d'assiduité des filles, notamment en recrutant davantage d'enseignantes et en les affectant dans des écoles en milieu rural.

Mais l'Afghanistan rencontre d'énormes difficultés pour atteindre les objectifs du programme Éducation pour tous de l'UNESCO, si bien qu'un accord a récemment été trouvé pour repousser l'échéance de 2015 à 2020. Pour relever ces défis, le ministère de l'Éducation doit élaborer de toute urgence une stratégie spécifique pour lever les obstacles auxquels les filles sont confrontées, ces obstacles étant différents de ceux que rencontrent les garçons. La communauté internationale doit s'engager durablement en faveur de l'éducation, en particulier à destination des filles. Il est crucial de poursuivre et de renforcer les efforts en matière d'enseignement à l'échelle des communautés. Comme l'explique une femme de Kandahar, dans l'une des provinces les plus conservatrices : « Les filles *vont* à l'école, même à Kandahar. Mais parfois, la distance et le manque de disponibilité des enseignantes posent problèmes. C'est pourquoi il est important d'avoir des écoles communautaires plus proches, car voir des filles sortir tous les jours de leur domicile peut être vécu comme une expérience honteuse. Cela contribue également à ancrer dans les mentalités qu'une fille peut sortir de chez elle. »⁷⁵

4

Des progrès menacés

Malgré ces progrès notoires, les femmes sont de plus en plus prises en étau entre une insurrection grandissante, un État prêt à sacrifier les droits des femmes et une communauté internationale pressée de réduire sa présence militaire en Afghanistan.

Les Talibans et les droits des femmes

Dans un entretien de janvier 2011, Farooq Wardak, le ministre de l'Éducation afghan, a annoncé que les Talibans avaient changé d'attitude à l'égard des femmes : « Un changement d'attitude, un changement de comportement, une transition culturelle. D'après ce que j'ai pu entendre au plus haut niveau de la hiérarchie des Talibans, il apparaît que ces derniers ne sont plus opposés à l'éducation des filles. »⁷⁶

Mais Noorul Haq Oloomi, un responsable politique afghan, tempère : « Nous ne pouvons croire qu'ils vont laisser les femmes et les filles aller à l'école et trouver facilement un emploi. Toute personne tenant un tel discours ne saurait faire partie des Talibans, qui ne considèrent pas les femmes à l'égal des hommes. Tout ce que nous entendons à propos du changement d'attitude des Talibans relève donc exclusivement de la propagande. »⁷⁷ Une vision partagée par un membre d'une ambassade à Kaboul : « La perception talibane des droits des femmes n'est pas progressiste. Ils peuvent dire n'importe quoi tant que cela sert leurs intérêts. À la rigueur, ils peuvent être incités à accepter quelques femmes dans des secteurs donnés, l'éducation des filles jusqu'à un certain âge, dans un cursus bien défini et à l'écart des garçons. Mais il ne faut rien attendre de plus de leur part. »⁷⁸

À l'inverse, plusieurs témoignages laissent supposer qu'avec l'insécurité grandissante et l'arrivée de groupes armés de l'opposition dans de nouvelles régions, les droits des femmes sont de plus en plus transgressés. D'après une enquête menée par Human Rights Watch en 2010, les femmes sont victimes « de menaces, de restrictions et de violences » dans les zones tombées en partie aux mains des ces groupes. Cela va de l'assassinat de femmes occupant des fonctions politiques aux crimes d'honneur, en passant par divers types de menaces poussant les femmes à quitter leur emploi et à retirer leurs filles de l'école.⁷⁹

Pourtant, la réglementation internationale oblige les groupes armés de l'opposition à respecter les droits de l'homme. Un rapport de l'UNAMA de juillet 2011 sur la protection des civils conclut ainsi : « La portée de la

réglementation internationale sur les droits de l'homme en matière d'obligation des acteurs non étatiques n'est pas explicitée dans la législation internationale. Néanmoins, on s'accorde à considérer que là où des acteurs non étatiques (comme les Talibans) exercent un contrôle de facto sur le territoire, ceux-ci doivent respecter les droits humains fondamentaux des personnes vivant sur ce territoire. »⁸⁰

L'État afghan

L'État afghan a déjà affiché sa volonté de sacrifier les droits des femmes à des fins politiques. En 2009, le président Hamid Karzai a approuvé la loi sur le statut personnel des membres de la minorité chiite en amont des élections présidentielles en échange du soutien des radicaux chiites. Dans sa forme originale, cette loi restreignait considérablement les droits des femmes chiites et légalisait même le viol marital. Suite aux protestations nationales et internationales et à une campagne soutenue des femmes afghanes, le président a ordonné une révision du texte et la loi a été amendée. Elle autorise toujours les hommes chiites à priver leur femme de nourriture si elles ne se soustraient pas aux exigences sexuelles de leur mari, attribue la garde exclusive des enfants au père et aux grands-pères en cas de divorce et oblige les femmes à demander la permission de travailler à leur mari.⁸¹ Elle transgresse donc toujours les droits des femmes tels que stipulés dans la constitution afghane et dans les textes internationaux sur les droits de l'homme, notamment la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) dont l'Afghanistan est signataire. Cela démontre sans équivoque que la protection des femmes reste insuffisante.

Le président Hamid Karzai n'est pas hostile aux femmes, mais il doit contenter les seigneurs de guerre. Du coup, il ferme les yeux sur la condition des femmes.

Elay Ershad, membre du Parlement

Le rôle de la communauté internationale

Les responsables politiques occidentaux soutiennent toujours publiquement les femmes afghanes. En juillet 2011, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a réitéré son engagement auprès des femmes en déclarant : « Toute proposition de paix marginalisant ou privant de parole les femmes et les minorités ethniques aboutira à un échec... Concernant l'Afghanistan, les États-Unis n'abandonneront pas leurs valeurs ni ne soutiendront une solution politique qui compromet les progrès réalisés au cours de la dernière décennie. »⁸²

Mais dans les coulisses, personne ne connaît véritablement la tournure que prendront les événements si les Talibans posent des conditions compromettant les droits des femmes, étant donné que l'administration américaine prépare le retrait de la majorité de ses troupes du pays d'ici fin 2014 et cherche une solution politique pour mettre fin aux combats. En juillet 2011, un article du *Washington Post* rapporte le discours d'un représentant de l'USAID déclarant que « d'autres priorités allaient mettre les questions hommes/femmes entre parenthèses ».⁸³ Cela

atteste du réalisme croissant tempérant les objectifs espérés sur le terrain après dix ans. Un expert résume la situation : « Sur cette liste de priorités, les questions hommes/ femmes sont généralement considérées comme un luxe à mettre de côté jusqu'à ce que soient atteints les objectifs supposés neutres du point de vue du genre dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance. »⁸⁴

5

L'autonomisation des femmes synonyme d'autonomisation de l'Afghanistan

« Aucun outil de développement n'est plus efficace que l'autonomisation des femmes. Aucune autre stratégie n'offre une telle productivité économique ni ne réduit autant la mortalité infantile et maternelle.... Aucune autre formule ne permet d'augmenter autant les chances de voir la génération future fréquenter les bancs de l'école. J'irais même jusqu'à dire qu'aucune autre mesure n'est aussi probante pour la prévention des conflits ou pour le succès du processus de réconciliation au terme d'un conflit. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies⁸⁵

Les femmes, moteurs du développement

Après une décennie et 57 milliards de dollars d'aide, l'Afghanistan reste l'un des pays les plus pauvres du monde.⁸⁶ Des études ont toutefois démontré que si les femmes disposent des outils adéquats (éducation, offres d'emploi, poids dans les décisions), elles peuvent contribuer à briser le cycle de la pauvreté. Selon un récent rapport de TrustLaw sur les femmes : « Dans les pays en développement, si une femme travaille, ses enfants sont mieux nourris et mieux éduqués car leur argent est dépensé pour la famille. »⁸⁷

Le potentiel des femmes pour soutenir le développement économique en Afghanistan est encore largement inexploité. Selon l'Évaluation nationale des risques et des vulnérabilités (NRVA, National Risk and Vulnerability Assessment) de 2008, 47 % des femmes afghanes sont officiellement engagées dans la vie active, mais ce taux masque des disparités majeures entre les zones urbaines et rurales, et entre les familles riches et les familles pauvres. ⁸⁸Même si de nombreuses femmes afghanes travaillent, leur rôle au sein du foyer et dans l'économie nationale est souvent invisible, sous-estimé et non rémunéré.⁸⁹Pourtant, selon un rapport de la Banque mondiale de 2005, « il est essentiel d'améliorer la situation des femmes pour reconstruire le pays, et des investissements importants à cette fin s'avéreront très rentables ».⁹⁰

Les femmes, agents de la paix

« Nous pensons que la paix ne se résume pas à l'absence de guerre. Pour les femmes afghanes, c'est aussi pouvoir accéder aux soins de santé, aux établissements d'enseignement et à des opportunités socio-économiques. »⁹¹

Le rôle vital des femmes dans la consolidation de la paix au niveau national et au cours des pourparlers a été reconnu dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et 1889 qui s'appliquent à tous les États membres des Nations Unies, y compris l'Afghanistan.⁹² L'État afghan a réaffirmé son soutien au rôle des femmes dans la consolidation de la paix dans son programme national pour la paix, le Programme de réintégration et de règlement des différends (APRP), financé par les donateurs et déployé dans tout le pays depuis début 2011.⁹³

Les femmes restent pourtant sous-représentées (voire totalement absentes) dans le programme APRP, ce qui laisse augurer d'une très faible participation des femmes dans tout pourparler à venir avec les Talibans. Sur les 70 membres du Haut conseil pour la paix créé pour mener le processus de paix, on ne compte que neuf femmes. Pour le reste, il s'agit principalement d'anciens seigneurs de guerre et de détenteurs de pouvoir qui ne prennent pas leurs consœurs au sérieux.⁹⁴ Le programme APRP a également établi des conseils provinciaux pour la paix sous l'égide du Haut conseil pour la paix, composés de 20 à 35 membres, avec au minimum trois femmes dont l'une doit être une représentante du ministère de la Condition féminine. Cependant, aucun conseil ne compte plus de 3 membres féminins pour le moment.⁹⁵ À l'échelle communautaire, ce programme reste flou pour les femmes. Actuellement, leur rôle officiel n'est pas clairement défini, mais devrait se limiter à une participation dans des programmes de développement communautaire.⁹⁶ Selon un responsable en province du ministère de la Condition féminine, « même si les femmes ont un fort potentiel en tant que négociatrices et actrices de la paix, la volonté et l'engagement de Kaboul pour faire appel à elles sont quasi nuls. »⁹⁷

Un membre expérimenté de l'équipe travaillant avec le Haut conseil pour la paix accepte la critique, mais ajoute que le Conseil essaie de résoudre certaines de ces problématiques. « Nous avons vivement recommandé aux gouverneurs d'accepter plus de femmes dans les conseils provinciaux. Quant aux femmes du Haut conseil pour la paix, elles ont occupé différents postes au gouvernement et offrent donc le profil et les qualités requises. Mais il est nécessaire d'améliorer la compréhension et la coordination entre les hommes et les femmes engagés à chaque niveau du processus de paix. Aborder les droits des femmes avec les conservateurs n'est pas chose facile⁹⁸. »

Pourtant, les femmes afghanes comptent sur ces représentantes pour défendre leurs droits dans le cadre du programme APRP et potentiellement pour les représenter à la table des négociations. Il n'est pas clairement établi que le Haut conseil pour la paix (ou un autre organisme ou individu) mènera les négociations avec les responsables talibans. Mais il est crucial que les femmes défendent leurs propres

intérêts, car il y a de fortes probabilités pour que ni l'État afghan, ni la communauté internationale ne privilégie les droits des femmes au moment où s'ouvriront les éventuels pourparlers directs avec les Talibans. Malgré le soutien affiché dans ses déclarations publiques, la communauté internationale est tiraillée entre les promesses faites aux femmes au cours de la dernière décennie et la réalité des négociations avec les groupes armés de l'opposition ultra conservateurs. Un membre d'une ambassade à Kaboul a déclaré « reconnaître la nécessité de protéger les droits des femmes. Mais nous ne pouvons pas imposer ce point et tirer une ligne rouge avant les négociations, car cela s'avérerait contreproductif dans les pourparlers. La question des femmes est importante, mais elle n'est pas en tête de nos priorités. »⁹⁹

Les groupes de femmes protestent. Mary Akrami déclare ainsi : « Nous devons figurer en tête des priorités et avoir une place à la table des négociations, car nous représentons 50 % de la population. Mais pour cela, nous avons besoin du soutien de la communauté internationale. Lorsque l'État nous a proposé une représentation des femmes de seulement 5 % à la jirga de la paix, nous avons protesté encore et encore. Nous avons envoyé une lettre à l'administration américaine et lorsque le président Hamid Karzai s'est rendu à Washington, les États-Unis ont exercé une telle pression qu'il nous a accordé une représentation de 20 %. Mais personne ne nous écoute si la communauté internationale ne s'en mêle pas. »¹⁰⁰ Un représentant afghan travaillant sur le programme APRP ajoute : « L'implication de femmes dans les démarches formelles enverrait un signal important aux Talibans et à d'autres, si bien qu'ils seraient contraints de composer avec les femmes à l'avenir. »

Il est important de conjuguer le soutien apporté aux femmes pour qu'elles jouent un rôle plus important dans les processus à un renforcement des capacités qui leur permettra de remplir efficacement ce nouveau rôle. Le Secrétariat commun qui supervise le programme APRP organise des ateliers pour former les femmes à communiquer au sujet des programmes de paix auprès des autres femmes des communautés. Par ailleurs, il distribue des tracts, crée des panneaux d'affichage et produit des émissions radio et des documentaires destinés à motiver les femmes à encourager les hommes de leur entourage, parmi les combattants talibans, à rejoindre le programme APRP. Il est toutefois difficile d'évaluer l'efficacité de telles actions.¹⁰¹ Dans tous les cas, la route est encore longue. Il convient notamment de soutenir les organisations de femmes sur le plan national pour établir une meilleure communication avec les femmes à l'échelle communautaire, s'assurer que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte et veiller à ce que les femmes qui prennent place à la table des négociations puissent s'appuyer sur un soutien indéfectible.

Conclusions et recommandations

Les femmes afghanes sont pour la paix, mais pas au détriment des progrès qu'elles ont si durement acquis. La vie de nombreuses femmes afghanes ayant lutté pour leurs droits s'est améliorée au cours de la dernière décennie, souvent avec le soutien des donateurs internationaux, des autorités afghanes, des militants afghans et des organisations non gouvernementales. Mais cela ne suffit pas. La route est encore longue et les conditions de vie de nombreuses femmes afghanes n'ont pas évolué depuis 2001 malgré ces changements. Néanmoins, des progrès importants ont été réalisés, avancées qu'il faut protéger et étoffer.

La protection et la promotion des droits des femmes incombent principalement à l'État afghan. Mais les femmes ont également besoin de la communauté internationale. Les appels à « respecter la constitution » lancés aux groupes armés de l'opposition et à tout parti politique sont insuffisants. Le manquement aux engagements pris jusqu'à présent, la velléité des plus hautes sphères politiques en matière de protection des femmes et le besoin de plus en plus urgent de trouver une solution politique au conflit démontrent que les paroles doivent se traduire en actes et en garanties fermes. Enfin, il est primordial d'impliquer les femmes afghanes dans les pourparlers de paix afin de leur permettre de parler en leur nom et de protéger les progrès réalisés depuis 2001.

L'État afghan et la communauté internationale doivent :

S'assurer que les droits des femmes ne sont pas bradés en déclarant publiquement que toute solution politique doit garantir explicitement les droits des femmes.

Ils doivent continuer à insister sur l'acceptation des droits inscrits dans la constitution comme une condition préalable à tout dialogue. Tout traité de paix doit inclure un ensemble de critères, garants de ces droits, comme le nombre de filles inscrites à l'école, le nombre de femmes travaillant dans la fonction publique, et le respect des dispositions de la CEDAW et des autres conventions relatives aux droits de l'homme. Il convient également de créer ou d'améliorer les mécanismes garantissant une surveillance appropriée du respect des droits de l'homme et l'application de sanctions en cas de manquement. Le groupe de femmes de la commission AIHRC est sans doute le plus indiqué pour remplir cette mission, à condition d'être étendu et considérablement renforcé. L'État afghan doit financer intégralement et invariablement la commission AIHRC conformément à ses engagements. La communauté internationale doit également accroître son financement de la commission AIHRC et soutenir un renforcement des capacités, notamment au niveau de l'encadrement intermédiaire, afin d'améliorer la communication entre les bureaux sur le terrain et Kaboul.¹⁰²

S'engager véritablement en faveur d'une participation significative des femmes dans toutes les phases et à tous les niveaux du processus de paix.

Cela inclut le lancement national du programme APRP, y compris le Haut conseil pour la paix et les conseils provinciaux pour la paix, ainsi que tout contact formel ou informel avec les Talibans et d'autres groupes d'insurgés à l'avenir. Si la notion de participation effective peut dépendre du contexte, cette participation doit dans l'idéal atteindre le niveau promis par l'État, soit 30 % de femmes dans les organismes gouvernementaux. Le Secrétariat commun doit en priorité augmenter le nombre de femmes dans les conseils provinciaux pour la paix, éventuellement en définissant un nouveau seuil pour la participation des femmes. Les campagnes actuelles d'informations sur le programme APRP à destination des femmes doivent être étendues à tout le pays, en se concentrant notamment sur les activités à l'échelle des communautés. Une attention particulière doit être accordée au développement du leadership des femmes au niveau local, national et international afin qu'elles puissent participer efficacement et activement aux négociations. Les groupes de femmes doivent être soutenus afin de renforcer les liens entre les autorités locales et nationales et de garantir une large représentation des intérêts et des opinions des femmes dans ces processus.

L'État afghan doit :

Tout mettre en œuvre pour améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux des organismes élus et des institutions gouvernementales, à hauteur de 30 %.

L'État afghan doit multiplier les campagnes de sensibilisation dans les communautés pour veiller à ce que les femmes connaissent leurs droits et pour s'assurer le soutien des hommes et des garçons. Il s'agit également d'étendre les programmes de formation en vue de renforcer le leadership des femmes. Les femmes occupant des postes à hautes responsabilités ont besoin de mesures de sécurité supplémentaires. L'État doit prévoir une protection spéciale pour ces femmes, surtout dans les zones à haut risque. Il doit veiller à ce que les auteurs d'attaques contre ces femmes fassent l'objet de poursuites.

Encourager les leaders religieux à parler des droits des femmes dans l'islam.

Des programmes de formation pour juristes et clercs sont en place depuis plusieurs années, mais ils doivent être étendus et déployés dans tout le pays avec le soutien du ministère des Affaires religieuses. Les grands théologiens doivent être encouragés à s'exprimer régulièrement en faveur des droits des femmes, notamment lors de manifestations religieuses. L'État doit promouvoir la formation de davantage de femmes parmi les théologiens et trouver des moyens de les mettre sur le devant de la scène.

Promouvoir davantage l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, à la justice et aux autres services fondamentaux.

Les ministères qui n'ont pas encore déployé de stratégies ou créé des unités sur les questions hommes/femmes pour résoudre les problèmes auxquels les femmes sont toujours confrontées doivent s'exécuter au plus tôt. Les unités sur les questions hommes/femmes en place au sein de ces ministères doivent bénéficier d'un meilleur soutien pour remplir leur mission, avec l'autorité, les ressources et les capacités adéquates.

Le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice doivent :

Mieux sensibiliser les secteurs de la justice et de la sécurité à la législation sur les droits des femmes et les droits de l'homme en général, et garantir une mise en application effective de cette législation.

Ce processus inclut les lois inscrites dans la constitution et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme dont l'Afghanistan est signataire, ainsi que la législation nationale telle que la loi sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes (EVAW). La multiplication récente des formations sur les droits de l'homme et les questions hommes/femmes dans la police doit faire des émules dans d'autres domaines des secteurs de la sécurité et de la justice. Les programmes de sensibilisation actuels doivent être mis en place ou étendus, et conjugués à un suivi efficace des enquêtes et des poursuites en cas de violences contre des femmes, notamment dans les zones rurales et dans les zones actuellement restituées aux autorités nationales. Les données correspondantes doivent être rendues publiques. La création d'unités d'intervention familiales supplémentaires doit être envisagée. Des investissements doivent être réalisés dans le système judiciaire formel afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice, avec entre autres davantage de tribunaux de la famille et plus de femmes juges, surtout au niveau sub-national.

Accroître considérablement le nombre de femmes employées dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

L'État a promis de multiplier le nombre de femmes agents de police pour atteindre 5 000 agents d'ici 2014. Pour y parvenir, il est nécessaire de proposer aux femmes des mesures incitatives comme le transport, l'hébergement et la garde d'enfants. La création d'unités réservées exclusivement aux femmes doit être étudiée. Les femmes doivent être promues jusqu'à des postes de direction et bénéficier du soutien et de l'autorité adéquats pour remplir efficacement leur mission.

La communauté internationale doit :

Soutenir des programmes étendus d'éducation civique visant à mieux sensibiliser la communauté aux droits des femmes.

Ces programmes doivent inclure des formations sur les questions hommes/femmes à destination des hommes et des garçons,

notamment des formations de sensibilisation, du coaching, des programmes d'échange et des solutions innovantes de renforcement des capacités. Pour que les femmes soient au fait de leurs droits, il convient de multiplier les campagnes de sensibilisation dans les communautés. Ces initiatives peuvent notamment prendre la forme de la publication et de la diffusion du nombre exact de sièges réservés aux femmes au Parlement et dans les conseils provinciaux et de district, tel que stipulé par la loi.

Soutenir les efforts réalisés pour renforcer le leadership des femmes.

Il s'agit en outre de soutenir durablement les femmes parlementaires, membres des conseils provinciaux (ou autres conseils) ou occupant des postes de responsables, par le biais de formations spécialisées et d'un renforcement des capacités. Les efforts réalisés pour créer un groupe de femmes parlementaires doivent être renouvelés. Des campagnes et des visites d'échange doivent être organisées à l'échelle des communautés pour s'assurer que les femmes sont tenues informées des pourparlers de paix et des manières dont elles peuvent participer.

Encourager davantage l'accès à l'éducation et aux autres services fondamentaux et garantir que ce soutien perdure, voire se renforce, au moment même où les forces militaires internationales se préparent à quitter le pays.

Les Nations Unies doivent :

Continuer à surveiller toutes les actions de l'État, y compris le processus de paix, et soutenir davantage l'État afghan dans tous les processus de négociation, de réconciliation et de réintégration.

Les Nations Unies doivent en outre s'exprimer publiquement et sans équivoque sur la nécessité de protéger les droits des femmes et d'impliquer ces dernières dans tout processus de paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et 1889.

Notes

- ¹ Entretien avec Noorjahan Akbar, militante and co-fondatrice du mouvement Young Women for Change, Kaboul, juillet 2011.
- ² UNAMA, « Mid-Year Report 2011: Protection of Civilians », juillet 2011, voir <http://reliefweb.int/node/425795>
- ³ La première dame des États-Unis de l'époque, Laura Bush, a par exemple donné une interview à la radio en novembre 2001, condamnant la cruauté délibérée envers les femmes. Son interview a coïncidé avec un rapport du Département d'État américain sur les conditions des femmes et des enfants sous le régime des Talibans. Voir l'article du Los Angeles Times, 18 novembre 2001, <http://articles.latimes.com/2001/nov/18/news/mn-5602>
- ⁴ BBC (en ligne), « Afghan President Karzai confirms Taliban 'contacts' », 11 octobre 2010, <http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-11511866>
- ⁵ « Robert Gates says Taliban contact 'very preliminary' », article Reuters publié dans *The Guardian* (en ligne), 19 juin 2011, <http://www.guardian.co.uk/world/2011/jun/19/robert-gates-taliban-contact-preliminary?intcmp=239>
- ⁶ BBC (en ligne), « Afghanistan: UN drops Taliban names from sanctions list », 16 juin 2011, <http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-14171925>
- ⁷ Catherine Philip, « Taliban office in Qatar approved by US », *The Times* (voir l'article de *The Australian* en ligne), 13 septembre 2011, <http://www.theaustralian.com.au/news/world/taliban-office-in-qatar-approved-by-us/story-e6frg6so-1226135168019>
- ⁸ Voir par exemple, « Peace at All Costs? Reintegration and Reconciliation in Afghanistan », Tazreena Sajjad, août 2010, Afghanistan Research and Evaluation Unit (AREU), p. 1 et suivantes, pour plus d'informations contextuelles sur les précédentes tentatives de paix et de réintégration.
- ⁹ AP, « Clinton: Killing won't stop peace efforts », AP sur CBS News (en ligne), 22 septembre 2011, <http://www.cbsnews.com/stories/2011/09/22/ap/business/main20110313.shtml> et Al Jazeera, « Karzai vows to continue Afghan peace effort », 23 septembre 2011, <http://english.aljazeera.net/news/asia/2011/09/2011092353426282400.html>
- ¹⁰ L'Asia Foundation a organisé des ateliers de consultations dans six provinces (Herat, Nangarhar, Balkh, Bamiyan, Helmand and Kaboul) au cours de l'été 2011 avec le soutien de l'État belge et de l'Union européenne. Ces ateliers sont conçus comme des forums de discussion au sein desquels les participants peuvent échanger sur différents sujets : le processus de paix, la communauté internationale, l'État afghan, le Haut conseil pour la paix, le programme APRP et les organisations de la société civile. Entretien avec Amanullah Loden, Coordinateur du programme PUP (Peace Unit Programme) avec Asia Foundation, 18 juillet 2011
- ¹¹ Voir par exemple, Jon Boone, « Taliban ready to lift ban on girls' schools, says minister », *The Guardian* (en ligne), 13 janvier 2011, <http://www.guardian.co.uk/world/2011/jan/13/taliban-lift-ban-girls-schools>
- ¹² Aucune étude n'a été menée sur les conditions des femmes vivant dans les zones contrôlées par les Talibans ou d'autres groupes armés de l'opposition. Toutefois, un rapport de juillet 2010 de l'organisation Human Rights Watch (« Talibans à dix dollars et droits des femmes : Les femmes afghanes et le risque de la réintégration et de la réconciliation »), relate plusieurs témoignages de femmes victimes de menaces et d'intimidation. Voir par exemple p. 24.
- ¹³ BBC (en ligne), « Top Afghan policewoman shot dead », 28 septembre 2010. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7640263.stm>
- ¹⁴ Entretien avec Latifah Sultani, Coordinatrice nationale sur les droits des femmes, Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, Kaboul, juillet 2011.
- ¹⁵ L'article 3 de la constitution afghane, ratifiée en janvier 2004, établit la suprématie de la Sharia : « En Afghanistan, aucune loi ne peut être contraire aux croyances et aux dispositions de la religion sacrée de l'Islam. » Texte de la constitution à l'adresse <http://www.afghanembassy.com.pl/cms/uploads/images/Constitution/The%20Constitution.pdf> (août 2011)
- ¹⁶ Matt Waldman, « Dangerous Liaisons with the Afghan Taliban: The Feasibility and Risks of Negotiations », Document d'information spécial du United States Institute for Peace, octobre 2010, p. 6. Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse : <http://www.usip.org/publications/dangerous-liaisons-the-afghan-taliban>
- ¹⁷ Entretien avec Noorul Haq Oloomi, Kaboul, août 2011.
- ¹⁸ Human Rights Research and Advocacy Consortium (HRRAC), « Women and Political Leadership: The Problems facing Women Leaders in Afghanistan », Nasrat Esmaty et Asadullah Ahamdi, septembre 2010, p. 24
- ¹⁹ Rapporteur spécial des Nations Unies pour la Commission des droits de l'homme, « Rapport final sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, présenté par M. Choong-Hyun Paik, Rapporteur spécial, conformément à la résolution 1996/75 de la Commission des droits de l'homme » E/CN.4/1997/59, 20 février 1997, alinéa 71. Texte du rapport à l'adresse <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=4821c45b2> (août 2011)
- ²⁰ « The Situation of Women in Afghanistan », Nations Unies, 2002, <http://www.un.org/events/women/2002/sit.htm>

- ²¹ Voir par exemple l'article rédigé par la sénatrice américaine Hillary Clinton, « New Hope for Afghanistan's Women », Time, 24 novembre 2001. <http://www.time.com/time/nation/article/0,8599,185643,00.html>
- ²² La constitution afghane ratifiée en janvier 2004 établit plusieurs droits importants pour les femmes, notamment l'article 22 stipulant que les hommes et les femmes sont égaux devant la loi, l'article 43 garantissant l'éducation pour tous, complété par l'article 44 mentionnant des dispositions spéciales pour les femmes, et l'article 48 reconnaissant le droit au travail à tous les Afghans. Toutefois, l'article 3 établit également la suprématie de la Sharia (voir note 14). Texte de la constitution à l'adresse <http://www.afghanembassy.com.pl/cms/uploads/images/Constitution/The%20Constitution.pdf> (août 2011)
- ²³ Le NAPWA a été développé en 2005 et lancé en 2008 comme principal outil de l'État afghan pour honorer ses engagements à l'égard des femmes. Il est axé sur 6 thèmes clés : sécurité, protection légale et droits de l'homme, leadership et participation politique, économie, travail et pauvreté, et santé et éducation. Il n'a toutefois pas encore été mis en œuvre de façon efficace. Texte correspondant à l'adresse <http://sites.google.com/site/afghanpolicysite/Home/national-action-plan-for-women-in-afghanistan> (août 2011)
- ²⁴ Entretien avec les membres du Comité de défense des droits des femmes dans la province de Parwan, juin 2010.
- ²⁵ Entretien avec Zaki, formateur avec l'AIHRC exerçant à Kaboul pour la sensibilisation des leaders aux droits de l'homme, Kaboul, juillet 2011.
- ²⁶ Entretien avec Samira Hamidi, Kaboul, juillet 2011.
- ²⁷ Ibid, p. 22
- ²⁸ HRRAC, op.cit (2010) p. 26
- ²⁹ Ibid, p. 7
- ³⁰ Ibid, p. 30
- ³¹ La déclaration du grand Imam a eu lieu en juin 2011 lors de la diffusion de la Déclaration d'Al-Azhar à la télévision égyptienne. Le texte de la déclaration originale est accessible à l'adresse suivante : <http://www.jusur.net/index-Dateien/image/azhar.pdf>. Un article est paru en anglais dans le journal al-Ahram (anglais et arabe) : <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/14672/Egypt/Politics-/AlAzhar-Grand-Imam-declares-support-for-a-constit.aspx>
- ³² Entretien avec Palwasha Hassan, militante and co-fondatrice de l'organisation de femmes AWEC, Kaboul, juillet 2011.
- ³³ Entretien avec Latifah Sultani, AIHRC, op. cit.
- ³⁴ Entretien avec une actrice de l'aide afghane de Kandahar dans la province de Kandahar, décembre 2010 ; second entretien en août 2011.
- ³⁵ Entretien avec Wazhma Frogh, Kaboul, juillet 2011.
- ³⁶ Rapport de mission d'observation électorale de l'Union européenne (2009), op. cit, p. 38
- ³⁷ Entretien avec Latifah Sultani, Kaboul, juillet 2011.
- ³⁸ Zendagi Zebaast – Mazaar (A Concert For Women), 21 septembre 2010, <http://www.daryasworld.com/2010/zendagi-zebaast-mazaar-a-concert-for-women> (août 2011)
- ³⁹ Kevin Sieff, « Afghan Women opposed by former allies », Washington Post, 17 juillet 2011, http://www.washingtonpost.com/world/asia-pacific/afghan-women-opposed-by-former-allies/2011/07/17/gIQAQR0iYI_story_1.html
- ⁴⁰ « Female candidates risk all for Afghan elections », *PRi's The World* (en ligne), 26 août 2010, <http://www.theworld.org/2010/08/female-candidates-risk-all-for-afghan-elections/>
- ⁴¹ Chiffres de Quota Project, la base de données mondiale des quotas de femmes, <http://www.quotaproject.org/fr/uid/countryview.cfm?country=4>. Ces chiffres sont supérieurs au taux mondial moyen de 18,4 % soumis à des systèmes de quotas. La loi électorale de 2004 mentionne la représentation féminine au niveau des districts et des provinces. L'article 31 porte sur l'attribution des sièges dans les conseils provinciaux. La partie (c) indique que les deux candidates qui obtiennent le plus de votes dans chaque conseil provincial sont automatiquement élues. Les sièges restants seront attribués aux candidats ayant le plus de votes, quel que soit leur sexe. De même, l'article 36 porte sur l'attribution des sièges dans les conseils de district et précise que les deux candidates qui obtiennent le plus de votes dans chaque district sont automatiquement élues. Toutefois, les premiers conseils de district sont seulement apparus en 2011. Texte de la loi électorale disponible à l'adresse <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/APCITY/UNPAN018178.pdf> (août 2011).
- ⁴² Banque mondiale (2010), « World Bank-Supported Work on Gender in Afghanistan », Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF), réunion de donateurs, 7 décembre 2010, fourni à Oxfam par la Banque mondiale, juillet 2011, p. 10. Le programme NSP a été mis en place en 2003. Dans le cadre de ce programme, de petites subventions d'une valeur maximale de 60 000 dollars ont été attribuées aux villageois pour financer des projets de développement comme des routes, des cliniques, des écoles et de petites centrales électriques. Plus de 22 500 CDC ont été créés. Environ 30 000 femmes sont membres de CDC mixtes, et quelque 60 000 autres fréquentent des CDC distincts réservés aux femmes. Un rapport d'octobre 2010 de Chona Echavez de l'Afghanistan Research and Evaluation Unit, intitulé « Does Women's

Participation in the National Solidarity Programme Make a Difference in their Lives? A case study in Parwan Province », étudie les effets positifs de la participation de femmes dans un CDC, notamment le renforcement de la confiance en soi et plus de respect pour autrui. Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse : <http://www.areu.org.af/Uploads/EditionPdfs/1034E-Gender%20and%20Participation%20NSP%20CS%202010.pdf>

- ⁴³ Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'Afghanistan mentionnent plusieurs objectifs visant à promouvoir les droits des femmes conformément à l'Objectif n° 3 intitulé « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Il s'agit en outre d'accroître la participation des femmes à 30 % d'ici 2020 dans les organismes élus à tous les niveaux de la gouvernance, ce en augmentant la proportion de sièges détenus par des femmes dans les corps représentatifs au niveau des districts, des provinces et du pays. Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'Afghanistan accessibles en ligne à l'adresse <http://www.undp.org.af/MDGs/goal3.htm> (août 2010). En outre, dans le contexte de la réforme de la fonction publique, l'État s'est engagé à accroître le nombre de femmes dans la fonction publique à au moins 30 % : « Les femmes afghanes représentent au moins 30 % de tous les postes et peuvent influencer sur la politique et les prises de décision de l'État ». Voir le document « Gender Policy Overview » sur le site de la Réforme administrative indépendante et de la Commission de la fonction publique pour plus d'informations : <http://iarcsc.gov.af/en/news/1778>
- ⁴⁴ Réforme administrative indépendante et Commission de la fonction publique (IARCSC), « Gender in the Civil Service », http://www.csc.gov.af/index.php?option=com_content&view=article&id=59&Itemid=79
- ⁴⁵ Entretien avec Nargis et Chaman mené par le personnel d'Oxfam sur le terrain, Daikundi, juillet 2011.
- ⁴⁶ HRRAC (2010), op. cit. p. 1
- ⁴⁷ Entretien avec Elay Ershad, Kaboul, juillet 2011.
- ⁴⁸ Fiche d'informations de l'UNIFEM (2010), <http://www.unifem.org/afghanistan/media/pubs/factsheet/10/index.html>
- ⁴⁹ HRRAC (2010), op. cit. p. 2
- ⁵⁰ Suraya Pakzad, militante afghane, a déclaré lors d'une réunion avec le Congrès des États-Unis que de nombreuses législatrices afghanes avaient été élues avec le soutien de seigneurs de guerre et qu'elles devaient désormais rendre des comptes à ces derniers. Selon elle, « ces femmes n'ont pas de voix propre, elles n'ont pas le droit de faire entendre leur voix. Elles doivent se contenter d'appeler le seigneur de guerre qui les ont soutenues... pour en recevoir des instructions de vote ». Article accessible à l'adresse <http://www.thejakartaglobe.com/world/afghanistans-female-mps-hamstrung-by-warlords/362249> (août 2011).
- ⁵¹ <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/asia/afghanistan/5790702/Afghanistan-revises-marriage-law-but-women-still-required-to-submit-to-sexual-intercourse.html>
- ⁵² Afghanistan Research and Evaluation Unit (AREU), « Local Governance in Afghanistan: A View from the Ground », Dr Douglas Saltmarshe et Abhilash Medhi, juin 2011, p. 39. Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse : <http://www.areu.org.af/EditionDetails.aspx?EditionId=543&ContentId=7&ParentId=7>
- ⁵³ AREU (2011), op. cit., p. 34.
- ⁵⁴ Fiche d'informations de l'UNIFEM (2010), <http://www.unifem.org/afghanistan/media/pubs/factsheet/10/index.html>
- ⁵⁵ Entretien avec des responsables de la Banque mondiale, juillet 2011.
- ⁵⁶ Ambassade royale de Norvège en Afghanistan, « Gender Review Report » (2011), p. 26
- ⁵⁷ Cette loi révolutionnaire rend illégales des pratiques révoltantes comme le Baad (différend solutionné par l'échange d'une femme), l'interdiction de laisser une femme choisir son futur époux, le mariage d'enfants, le refus du droit à l'éducation, au travail et à l'accès aux services de santé. Voir le document de la Mission d'aide des Nations unies en Afghanistan (UNAMA) sur les pratiques traditionnelles néfastes et la mise en œuvre de la loi sur l'éradication de la violence contre les femmes en Afghanistan (décembre 2010) pour plus d'informations sur le rapport et les défis inhérents à sa mise en œuvre.
- ⁵⁸ Entretien avec Latifah Sultani, Coordinatrice nationale sur les droits des femmes, Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, juillet 2011.
- ⁵⁹ Voir par exemple le rapport de l'UNAMA sur l'éradication de la violence (2010). Voir également Dr Douglas Saltmarshe et Abhilash Medhi, « Local Governance in Afghanistan: A View from the Ground », AREU, juin 2011, pour obtenir une brève description du système judiciaire de l'État (formel) et du système judiciaire informel, notamment pp. 24-25.
- ⁶⁰ UNAMA, (2010), rapport sur l'éradication de la violence, op. cit., p. 45
- ⁶¹ Rapport du Secrétaire général, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », document des Nations Unies A/65/873-S/2011/381 (23 juin 2011), p. 6
- ⁶² UNAMA, (2010), rapport sur l'éradication de la violence, op. cit., p. 48. Un rapport de l'AREU stipule toutefois que l'on observe « un recul des pratiques coutumières les plus extrêmes, comme le Baad », pour résoudre les conflits dans les communautés. AREU (2011), op. cit., p. 2
- ⁶³ Alissa Rubin (2011), « Suspect in Mutilation of an Afghan Woman Is Freed », *The New York Times*, 11 juillet 2011.

- ⁶⁴ Entretien avec Latifah Sultani (AIHRC), op. cit.
- ⁶⁵ Global Rights, « Living with Violence: A National Report on Domestic Abuse in Afghanistan », mars 2008, introduction du résumé.
- ⁶⁶ Afghan Independent Human Rights Commission, « Investigation of Causes and Factors of Trafficking in Women and Children », communiqué de presse, juillet 2011,
- ⁶⁷ Agence de presse Xinhua News Agency (2010), « Suicide rate soars among Afghan women », 31 juillet 2010, http://news.xinhuanet.com/english2010/world/2010-07/31/c_13424261.htm
- ⁶⁸ Un rapport des Nations Unies conclut que la réalisation d'avancées significatives et durables en faveur du respect des droits des femmes en Afghanistan est peu probable tant que les femmes et les filles sont victimes de pratiques blessantes, dégradantes et humiliantes qui les privent de leurs droits fondamentaux. Ces pratiques sont fréquemment attribuées à la culture et aux traditions. Toutefois, ce même rapport précise que la plupart des pratiques traditionnelles néfastes très répandues sont contraires à la Sharia et à la législation afghane et internationale et qu'elles ne respectent pas les droits des femmes. Voir UNAMA (2010), rapport sur l'éradication de la violence, op. cit.
- ⁶⁹ Ministère de l'Éducation, réponse au rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2011, p. 3.
- ⁷⁰ Ibid, p. 1
- ⁷¹ Ibid, p. 1
- ⁷² Ibid, p. 2
- ⁷³ La grande majorité des enseignantes travaillent dans des zones urbaines ou à leur périphérie, dont plus d'un tiers à Kaboul. À l'inverse, dans la province de Paktika, à la frontière pakistanaise où l'insécurité atteint des niveaux élevés, les femmes ne représentent qu'1 % du corps enseignant. Plus de 40 % des filles interrogées pour les besoins du rapport ont indiqué ne pas disposer de bâtiment pour leur école, et que l'enseignement s'effectuait en plein air ou dans des constructions provisoires. Voir « *Des enjeux élevés : L'éducation des filles en Afghanistan* », Oxfam, février 2011.
- ⁷⁴ Banque mondiale (2010), op. cit., p. 2
- ⁷⁵ Entretien avec une femme de Kandahar, décembre 2010 ; second entretien en août 2011.
- ⁷⁶ Jon Boone, « Taliban ready to lift ban on girls' schools, says minister », *The Guardian* (en ligne), 13 janvier 2011, <http://www.guardian.co.uk/world/2011/jan/13/taliban-lift-ban-girls-schools>
- ⁷⁷ Entretien avec Oloomi, Kaboul, août 2011.
- ⁷⁸ Entretien avec un membre d'une ambassade, Kaboul, juillet 2011.
- ⁷⁹ Aucune étude n'a été menée sur les conditions des femmes vivant dans les zones contrôlées par les Talibans ou d'autres groupes armés de l'opposition. Toutefois, un rapport de juillet 2010 de l'organisation Human Rights Watch (« Talibans à dix dollars et droits des femmes : Les femmes afghanes et le risque de la réintégration et de la réconciliation »), relate plusieurs témoignages de femmes victimes de menaces et d'intimidation. Voir par exemple p. 24.
- ⁸⁰ UNAMA (2011), « Afghanistan: Mid Year Report 2011, Protection of Civilians in Armed Conflict » (UNAMA Human Rights Unit, 2011) p. iv
- ⁸¹ Les opposants à la loi ont réussi à la faire amender dans trois domaines clés : relever l'âge légal du mariage (de « mineur », c'est-à-dire à partir de 9 ans en moyenne pour les filles, à 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons), relever l'âge auquel le père peut réclamer la garde des enfants suite à un divorce (de 2 à 7 ans pour les garçons, et de 7 à 9 ans pour les filles), et donner à l'épouse une plus grande liberté de mouvement en dehors du foyer. Les opposants avaient dressé une liste beaucoup plus longue d'amendements (une présélection de 17 amendements, et une liste de souhaits de 96 amendements, notamment sur l'obéissance conjugale), mais un puissant leader sunnite et ex-moudjahidin, Abdul Rasul Sayyafcut, a coupé court aux discussions. Suite à son intervention, la Chambre basse a voté la loi dans son ensemble sans autre discussion le 7 février 2009. La Chambre haute en fit autant le 12 février, après quoi la loi a été soumise au président Hamid Karzai pour signature. Voir « Promoting Women's Rights in Afghanistan: The Ambiguous Footprint of the West », Torunn Wimpelmann Chaudhary, Orzala Ashraf et Astri Suhrke dans « A Liberal Peace? The Problems and Practices of Peacebuilding », Susanna Campbell, David Chandler et Meera Sabaratnam (eds.) Un tollé national et international a permis d'amender la loi, mais de nombreuses dispositions discriminatoires subsistent. Voir par exemple <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/asia/afghanistan/5790702/Afghanistan-revises-marriage-law-but-women-still-required-to-submit-to-sexual-intercourse.html> <http://www.guardian.co.uk/world/2009/aug/14/afghanistan-womens-rights-rape>
- ⁸² Gayle Tzemach Lemmon (2011), « Fighting a 50 percent solution in Afghanistan », Forum de l'AfPak sur la politique étrangère, 21 juillet 2011, http://afpak.foreignpolicy.com/posts/2011/07/21/fighting_a_50_percent_solution_in_afghanistan
- ⁸³ *Washington Post*, « In Afghanistan, U.S. shifts strategy on women's rights as it eyes wider priorities », http://www.washingtonpost.com/world/in-afghanistan-us-shifts-strategy-on-womens-rights-as-it-eyes-wider-priorities/2011/03/02/ABkxMAO_story.html.
- ⁸⁴ Rosan Smits et Steven Schoofs, (2010), « Aiming High, Reaching Low: Four Fundamentals for Gender-Responsive State-building », mars 2010, note de synthèse de Clingendael.

- ⁸⁵ Centre d'actualités de l'ONU, « Empowering women the most effective development tool, Annan says », 28 février 2005, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=13478&Cr=commission&Cr1=women>
- ⁸⁶ Voir « Aid and Conflict in Afghanistan », International Crisis Group, août 2011, pour une étude de l'aide versée en Afghanistan depuis 2001.
- ⁸⁷ Conclusion d'une enquête globale compilée par la fondation Thomson Reuters pour marquer le lancement d'un site Web, TrustLaw Woman. Selon ce rapport, la violence ciblée contre les femmes élues, la piètre qualité des soins de santé et le contexte d'extrême pauvreté font de l'Afghanistan le pays le plus dangereux au monde pour une femme. Un article de presse mentionnant ce rapport est accessible à l'adresse <http://www.guardian.co.uk/world/2011/jun/15/worst-place-women-afghanistan-india>
- ⁸⁸ Évaluation nationale des risques et des vulnérabilités (2008), « Summary of the National Risk and Vulnerability Assessment 2007/8: A Profile of Afghanistan », p. 19.
- ⁸⁹ Banque mondiale (2005), « Afghanistan: National Reconstruction and Poverty Reduction – the Role of Women in Afghanistan's Future », mars 2005, p. 112.
- ⁹⁰ Ibid, p. 4.
- ⁹¹ Réseau des femmes afghanes, « Seminar conclusion: Afghan women in the Peace and Re-integration Program », séminaire sur deux jours, 6 et 7 décembre 2010, Kaboul
- ⁹² Le Comité UNSCR 1889 indique comment faire avancer la Résolution 1325 en proposant plusieurs indicateurs globaux visant à mesurer les engagements, suggérant notamment un taux de participation des femmes dans les pourparlers officiels en faveur de la paix, ainsi que dans les institutions politiques. Cela n'a pas été approuvé, mais lors de son discours en octobre 2010 (S/PRST/2010/22), une déclaration politique sans engagement, le président a exprimé son soutien pour progresser sur l'indicateur 26 du Secrétaire général. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2010/173&referer=/english/&Lang=F
- ⁹³ Le document sur le programme APRP (p. 22) indique que « les femmes ont un rôle clé à jouer dans la consolidation de la paix, à la fois dans l'élaboration d'approches communautaires et dans le développement de stratégies favorables à la coopération et au dialogue. »
- ⁹⁴ Voir par exemple Kevin Sieff (2011), « Afghan Women opposed by former allies », Washington Post, 17 juillet 2011, http://www.washingtonpost.com/world/asia-pacific/afghan-women-opposed-by-former-allies/2011/07/17/gIQAcr0iYI_story_1.html
- ⁹⁵ Entretien avec un membre de l'équipe de conseil pour le compte du Haut conseil pour la paix, Kaboul, juillet 2011.
- ⁹⁶ Entretien avec un expert à Kaboul, juillet 2011
- ⁹⁷ Entretien avec un responsable provincial du ministère de la Condition féminine, décembre 2010.
- ⁹⁸ Entretien avec un membre de l'équipe de conseil pour le compte du Haut conseil pour la paix, Kaboul, juillet 2011.
- ⁹⁹ Entretien avec un membre d'une ambassade, Kaboul, juillet 2011.
- ¹⁰⁰ Entretien avec Mary Akrami, Kaboul, juillet 2011.
- ¹⁰¹ En juin 2011, 1 700 combattants talibans avaient rejoint le programme APRP. Voir <http://www.isaf.nato.int/article/focus/afghanistan-peace-and-reconciliation-program.html>
- ¹⁰² Selon un entretien réalisé avec la commission AIHRC à Kaboul en juillet 2011, ce groupe de femmes se compose actuellement d'un commissaire sur les droits des femmes à Kaboul, de bureaux dans 14 provinces et compte 24 employés au total. L'État afghan ne finance toujours pas ce groupe comme il convient. Il est désormais urgent d'augmenter le financement de ce groupe et de renforcer ses capacités afin de lui permettre de contrôler si les droits des femmes sont respectés et d'assister les personnes qui en ont besoin.

© Oxfam International, octobre 2011

Ce document d'information a été rédigé par Louise Hancock et Orzala Ashraf Nemat. Oxfam remercie Coen van Kessel, Annette Jansen, Floortje Klijn et Jonathan Mazliah pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à : advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-84814-989-2 en octobre 2011. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK.

Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 15 organisations qui travaillent ensemble dans 98 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice :

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org),
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au),
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be),
Oxfam Canada (www.oxfam.ca),
Oxfam France (www.oxfamfrance.org),
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de),
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk),
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk),
Oxfam India (www.oxfamindia.org),
Intermon Oxfam (Espagne) (www.intermonoxfam.org),
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org),
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org),
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz),
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl),
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam, travaillent vers une affiliation complète :

Oxfam Japan (www.oxfam.jp)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

www.oxfam.org

